

24 octobre 2014

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



S
O
C
I
A
L

NON, LE SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) N'EST PAS UN PRIVILÈGE DES FONCTIONNAIRES

C'est au moment où les familles ont le plus besoin d'aides pour compenser la baisse du pouvoir d'achat, le gel du point d'indice, l'augmentation du coût de la vie, les frais de garde,que la ministre de la décentralisation et de la fonction publique choisit pour « remettre à plat » le SFT.

Le gouvernement a déjà modulé les allocations familiales bien sûr à la défaveur des bénéficiaires et veut faire croire que ce SFT est un supplément de salaire déguisé qui augmenterait ainsi la rémunération des fonctionnaires !

NON, le SFT n'est pas un double emploi avec les allocations familiales.

NON, la transformation du SFT par un montant forfaitaire à la baisse n'est pas acceptable !

OUI, le SFT a toute sa place pour assurer aux familles une aide à l'éducation et à la scolarité.

Le SNAPATSI est bien évidemment **contre cette mesure** qui touche aux principes même de l'aide à la famille.

Le SNAPATSI refuse l'idée même de négociation sur ce thème avec la ministre.

Le SNAPATSI a dénoncé, dénonce et dénoncera toute atteinte à l'action sociale, et défendra toujours l'égalité des droits sans restrictions au bénéfice des agents du MI.

Bureau National
01.55.34.33.20

**FAITES LA DIFFÉRENCE,
VOTER POUR LES LISTES SNAPATSI !**